

**RECHERCHE****UN·E ENSEIGNANT DE DANSE CONTEMPORAINE****CDD de 2 mois (selon durée du remplacement)****Temps non complet (7.25h hebdomadaires)****Poste de Catégorie B – Filière Culturelle**

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

L'École de Musique et de Danse Intercommunale accueille chaque année plus de 600 élèves, encadrés par une cinquantaine de professeurs. De nombreuses disciplines sont proposées dont 21 instruments et 18 pratiques collectives.

ARCHE Agglo assume la gestion de cette école depuis le 1^{er} septembre 2022.

L'école est répartie sur 3 sites : Tain l'Hermitage, Colombier le Vieux et Saint Donat sur l'Herbasse. En collaboration avec les communes, cette dernière déploie également un projet d'Intervention Musicale en Milieu Scolaire (72 classes / 1500 élèves pour la saison 2024-2025).

DEFINITION DU POSTE :

Rattaché-e à l'école intercommunale de musique et danse, sous la responsabilité du directeur du site de Tain L'Hermitage, vous participerez au développement de la curiosité et à l'engagement artistique des élèves de l'École intercommunale ARCHE Agglo en inscrivant l'enseignement de la danse contemporaine dans le projet collectif d'établissement.

MISSIONS :

- Enseigne collectivement la danse contemporaine (cours collectifs répartis par tranches d'âge de 8 ans à 64 ans).
- Organise et suit les études des élèves
- Assure la promotion de l'enseignement de sa discipline
- Participe au rayonnement de l'école
- Organise et assure le suivi pédagogique des élèves

PROFIL ATTENDU :

- Titulaire du Diplôme d'État de Danse
- Expérience significative sur poste similaire souhaitée
- Maîtrise de son domaine d'enseignement artistique
- Capacité à transmettre ses connaissances par une pédagogie adaptée
- Capacité à encadrer la formation artistique globale d'un élève
- Sens du travail en équipe et en transversalité
- Sens du service public
- Qualités relationnelles
- Force de propositions et d'innovation pédagogique et artistique

.../...

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- CDD du 3 novembre au 21 décembre 2025 (calé sur la durée de l'absence) avec rémunération mensuelle de 815 € brut (base 7.25h) par référence à la catégorie B de la fonction publique territoriale (grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe).
- Congés selon le calendrier scolaire de l'éducation nationale
- Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).

Temps de travail :

- Poste à 7.25h hebdomadaires réparties comme suit :
 - Lundi de 18h00 à 19h30
 - Mercredi de 13h45 à 16h30 (avec coupure de 15 minutes)
 - jeudi de 18h00 à 21h00Mais dont les périodes d'intervention pourront être redéfinies avec l'enseignant-e.
- Possible répartition du temps de travail et de l'activité entre plusieurs employeurs

Lieu de travail : École intercommunale de musique et danse - site de Tain L'Hermitage (26600)

Poste à pourvoir le : 3 novembre 2025

Date limite de candidature le : 22 octobre 2025

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : rh@archeagglo.fr

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des condamines CS9602 07300 MAUVES

Renseignements : Vincent DUMAS, Directeur site de Tain L'Hermitage, 07 84 93 96 49